

**VILLE DE PALAVAS LES FLOTS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011**

---

Le quatorze décembre deux mille onze à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Palavas les Flots s'est réuni aux lieux et place habituels de ses séances, en mairie de Palavas les Flots, salle Jean Molle, suite à la convocation adressée aux membres élus le huit décembre deux mille onze.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Maire propose de désigner M. Albert EDOUARD comme secrétaire de séance.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

**1. GESTION COMMUNALE – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 20 septembre 2011.**

Il convient de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2011.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

- **La question n° 16 est retirée de l'ordre du jour.**
  
- **QUESTION A RAJOUTER à L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé au conseil de rajouter une question portant sur la réactualisation d'une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault et de la Région.

**FINANCE LOCALES – Demande de subventions sur la clôture périphérique du stade.**

Le conseil municipal est invité à autoriser M le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Régional et du Conseil Général de l'Hérault pour la réfection de la clôture périphérique du stade côté parc forain avec reprise du mur de soutènement.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 25 546,49 € HT.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**2. INTERCOMMUNALITE – Election des délégués de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or –**

Conformément aux dispositions en vigueur, il est proposé au conseil municipal de désigner 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants représentant la commune de PALAVAS LES FLOTS à la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or.

Deux listes ont été proposées pour la désignation des délégués et des bulletins blancs. Désignation de deux scrutateurs : M. Jean- Louis JACQUET et Mme Laury CHAUVET  
Le vote a lieu à bulletins secrets conformément à la réglementation en vigueur :

Nombre de membres en exercice : 29

Présents ou représentés : 19 membres présents + 7 procurations : 26 votants

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 26

Ont recueilli 4 voix : Mme DELCOEUR, M JACQUET, M MOLLE et Mme REMAZEILLES

Sont élus avec 22 voix :

<b>titulaires</b>	<b>suppléants</b>
JEANJEAN Christian	COUSSY Arlette
EDOUARD Albert	VICTORS Yvette
JOURDAN Viviane	SAYSSET Jeanine
GOMEZ Jean-Louis	GUIRAUD-CALADOU Jean-Marie
REVERBEL Guy	ROZELET Michel
VERHAVERBEKE Blandine	MILLERY Janine
MARTEL-CANNAC Sylvie	CHAUVET Laury

### **3. ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC- Projet de fusion absorption- société SFR.**

Dans le cadre d'un projet de restructuration interne, il est envisagé de créer un pôle télécommunication de premier ordre autour de SFR. Il sera procédé début décembre 2011 à la fusion-absorption (ci- après la « fusion ») de la société SFR, (société anonyme dont le siège sociale est situé 42, avenue de Friedland, 75008 Paris, identifiée sous le numéro 403 106 537 RCS Paris, filiale du groupe Vivendi), par la société Vivendi Télécom International (VTI) (société anonyme dont le siège social se situe à la même adresse, identifiée sous le numéro 343 059 564 RCS Paris, intégralement détenue par le groupe Vivendi).

A l'issue de la fusion, s'effectuera un transfert universel de patrimoine. Par conséquent, l'ensemble des actifs, personnels, droits et obligations de SFR sera transmis à VTI. La société VTI verra sa dénomination sociale modifiée et exercera son activité sous l'appellation « SFR ». Cette opération n'affectera en rien la poursuite de l'exécution de la convention qui restera en vigueur.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer le courrier afin de confirmer notre accord pour le transfert de la convention qui nous lie à SFR (convention n° 34.0080- antenne relais du Phare de la Méditerranée- Place de la Méditerranée à Palavas-les-Flots) dans le cadre de cette fusion.

[Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés](#)

### **4. FINANCES LOCALES - Avenant au contrat d'appel d'offre avec l'assureur Groupama. Contrat n° 1014- Assurances bateaux navigation de plaisance.**

Des dispositions réglementaires imposent aux compagnies d'assurances de mettre en conformité le montant des garanties de Responsabilité Civile.

Ces modifications concernent les montants de garantie en assurance de responsabilité civile, le montant de garantie en cas de dommages résultant d'une faute inexcusable, l'exclusion relative à l'amiante, l'exclusion relative aux OGM, les modifications en lien avec l'article 80 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à l'assurance de la responsabilité civile. Le conseil est invité à autoriser M. Le Maire à signer les avenants décrits ci-dessus.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**5. FINANCE LOCALES - Demande d'autorisation de travaux et de subventions sur la barque catalane le « St Pierre ».**

Afin de permettre la mise en valeur de la barque du « Saint Pierre » classée à l'inventaire des monuments historique et dans le cadre du développement touristique et patrimonial de la ville de Palavas les Flots, le conseil municipal est invité à autoriser M le Maire à demander l'autorisation des services de l'Etat pour effectuer des travaux sur le « Saint Pierre » et à solliciter l'aide financière de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général de l'Hérault pour 2012.

Le montant prévisionnel des dépenses est de 30 000 €.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**6. FINANCES LOCALES - Demande de subventions mise en accessibilité de l'école primaire, réhabilitation de l'Hôtel de Ville et toiture Maison du temps libre.**

Il convient de solliciter les demandes de subventions pour la mise en accessibilité de l'école primaire, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et la toiture de la Maison du temps libre. Le conseil municipal est invité à autoriser M le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DETR 2012) et du Conseil Général.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**7. OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME- fixation de la taxe de séjour pour les campings classés 5 étoiles.**

Il convient de fixer les tarifs de la taxe de séjour perçue par les campings 5 étoiles.

Le tarif proposé est de 0,55 euros par personne et par nuitée correspondant au plafond fixé pour la catégorie 5 étoiles.

Le conseil est invité à se prononcer sur cette tarification.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

**8. GESTION DOMAINE PUBLIC- Autorisation d'occuper le domaine public – Convention Mini Golf - Renouvellement.**

Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'autorisation d'occuper le domaine public portant sur le terrain sis Avenue Brocardi à Palavas-les-Flots délimité sur le plan ci-joint BN165 et dénommé « mini golf des arènes » pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention avec Mme Paulette Guillard et pour un montant de 2 916 € par an payable mensuellement.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

**9. FINANCES LOCALES – Charges support de budget annexe du Port de Plaisance au budget principal COMMUNE**

Il est proposé au conseil municipal de fixer à 20,61% (correspondant au ratio pondéré de la superficie du domaine portuaire par rapport au domaine communal 27ha/131ha) la quote-part des charges du service départemental d'incendie et des secours à compter de

l'année 2011. Les dépenses et recettes sont inscrites au budget.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

#### **10. FINANCES LOCALES- Centre Nautique Municipal Pierre Ligneul- Grille des tarifs 2012**

Il est proposé au conseil d'approuver la grille tarifaire du Centre Nautique Municipal Pierre Ligneul selon le document annexé à la présente.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

#### **11. FINANCES LOCALES – Budget annexe PHARE DE LA MEDITERRANEE – dépréciation exceptionnelle. Décision modificative n°2/2011**

Il est exposé au conseil municipal, que suite à un sinistre garanti par l'assurance dommages-ouvrages, une somme de 132 674,04€ a été récemment perçue à l'issue de la procédure d'expertise.

Les travaux de réfection intégrale de la couverture du bâtiment (toiture en zinc) que justifie le désordre constaté, seront exécutés en grande partie en 2012 pour des raisons techniques d'organisation de chantier.

Néanmoins et compte tenu de la nature des travaux, il y a lieu de constater dès 2011 :

- L'encaissement de la recette issue du remboursement du sinistre, en produit exceptionnel.
- une dépréciation exceptionnelle de l'actif concerné, pour un montant équivalent soit 132 674,04 € (opération d'ordre de section à section).
- L'inscription en investissement des dépenses y afférentes.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le budget annexe du PHARE DE LA MEDITERRANEE en conséquence, selon la décision modificative n°2/2011 ci-après :

Vu le budget pour 2011 modifié :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP + DM1	DM2 propositions	BP + DM1 + DM2
<b>Dépenses</b>	<b>558 356,45 €</b>	<b>132 674,04 €</b>	<b>691 030,49 €</b>
011 - Charges à caractère général	141 901,45 €	- €	141 901,45 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	283 800,00 €	- €	283 800,00 €
042 - Opé.d'ordre de transferts entre sections	132 655,00 €	132 674,04 €	265 329,04 €
6816 - Dotation aux dépréciations d'immo.	- €	132 674,04 €	132 674,04 €
<b>Recettes</b>	<b>558 356,45 €</b>	<b>132 674,04 €</b>	<b>691 030,49 €</b>
002 - Résultat antérieur reporté	10 856,45 €	- €	10 856,45 €
70 - Produits de services, domaine, ventes div	547 500,00 €	- €	547 500,00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	132 674,04 €	132 674,04 €
778 - Autres produits exceptionnels	- €	132 674,04 €	132 674,04 €
SECTION INVESTISSEMENT	BP (votés)	DM2 propositions	BP + DM1
<b>Dépenses</b>	<b>576 006,42 €</b>	<b>132 674,04 €</b>	<b>708 680,46 €</b>
21 - Immobilisations corporelles	576 006,42 €	132 674,04 €	708 680,46 €
2131 - Batiments	- €	132 674,04 €	132 674,04 €
<b>Recettes</b>	<b>576 006,42 €</b>	<b>132 674,04 €</b>	<b>708 680,46 €</b>
001 - Résultat reporté d'investissement	443 351,42 €	- €	443 351,42 €
040 - Opérat. d'ordre transfert entre section	132 655,00 €	132 674,04 €	265 329,04 €
29131 - Dépréciation immo corporelles bâtimen	- €	132 674,04 €	132 674,04 €

Le budget est équilibré en dépenses et recettes.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

## 12. FINANCES LOCALES – Budget annexe PORT DE PLAISANCE – décision modificative n°4/2011.

Il est exposé au conseil que consécutivement à la signature du protocole transactionnel concernant le contentieux relatif aux taxes foncières du PORT DE PLAISANCE, il y a lieu de reprendre les provisions pour risques et charges constituées et de procéder aux écritures correspondantes.

La présente décision modificative annule et remplace la décision n°3/2011 établie par la délibération du conseil municipal n°252/2011.

Le conseil est invité à délibérer.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP+DM1+DM2+DM3+RAR	DM4 proposition	BP+DM1+DM2 +RAR+DM4
Dépenses	4 634 296,14 €	2 559 356,00 €	7 193 652,14 €
011 - Charges à caractère général	1 883 616,14 €	1 427 687,00 €	3 311 303,14 €
6288 - Autres	342 216,14 €	-12 313,00 €	329 903,14 €
63511- Taxe foncière	240 000,00 €	1 440 000,00 €	1 680 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	655 480,00 €	1 131 669,00 €	1 787 149,00 €
Recettes	4 634 296,14 €	2 559 356,00 €	7 193 652,14 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 480,00 €	2 559 356,00 €	2 701 836,00 €
7815 - Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	142 480,00 €	2 559 356,00 €	2 701 836,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP+DM1+DM2+DM3+RAR	DM4 proposition	BP+DM1+DM2+DM3+RAR+DM4
Dépenses	1 287 425,76 €	2 559 356,00 €	3 846 781,76 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 480,00 €	2 559 356,00 €	2 701 836,00 €
15112 - Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (budgétaire)	142 480,00 €	1 638 356,00 €	1 780 836,00 €
1582 - Reprise sur autres provisions pour risques et charges (budgétaire)	0,00 €	921 000,00 €	921 000,00 €
Recettes	1 287 425,76 €	2 559 356,00 €	3 846 781,76 €
021 - Virement de la section de fonct.	655 480,00 €	1 131 669,00 €	1 787 149,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	1 427 687,00 €	1 427 687,00 €
1678 -autres dettes	0,00 €	1 427 687,00 €	1 427 687,00 €

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

### 13. FINANCES LOCALES– Budget principal COMMUNE décision modificative n°5/2011.

Vu le budget principal COMMUNE modifié,

Vu les opérations de cession d'actif et d'investissement,

Vu les travaux en régie,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°5/2011 comme suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT	BP+DM1,2,3,4 + RAR (voté)	DM5 proposition	BP+DM1,2,3,4,5 +RAR
<b>Dépenses</b>	<b>16 682 328,69 €</b>	<b>165 500,00 €</b>	<b>16 847 828,69 €</b>
011 - Charges à caractère général	3 166 193,69 €	- €	3 166 193,69 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 662 000,00 €	- €	8 662 000,00 €
014 - Atténuations de produits	252 200,00 €	- €	252 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 184 002,00 €	165 500,00 €	2 349 502,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	165 500,00 €	165 500,00 €
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	622 000,00 €	- €	622 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 271 360,00 €	- €	1 271 360,00 €
66 - Charges financières	462 073,00 €	- €	462 073,00 €
67 - Charges exceptionnelles	62 500,00 €	- €	62 500,00 €
<b>Recettes</b>	<b>16 682 328,69 €</b>	<b>165 500,00 €</b>	<b>16 847 828,69 €</b>
002 - Résultat fonct. antérieur reporté	1 833 328,69 €	- €	1 833 328,69 €
013 - Atténuations de charges	85 000,00 €	- €	85 000,00 €
042 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	50 000,00 €	165 500,00 €	215 500,00 €
722 - Immobilisations corporelles	- €	165 500,00 €	165 500,00 €
70 - Prod. des services, domaines, ventes div.	1 899 000,00 €	- €	1 899 000,00 €
73 - Impôts et taxes	10 198 000,00 €	- €	10 198 000,00 €
74 - Dotations, subv., et participations	2 220 000,00 €	- €	2 220 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	397 000,00 €	- €	397 000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT	BP+DM1,2,3,4 + RAR (voté)	DM5 proposition	BP+DM1,2,3,4,5 +RAR
<b>Dépenses</b>	<b>14 668 026,04 €</b>	<b>3 865 500,00 €</b>	<b>18 533 526,04 €</b>
001 - Résultat d'investissement reporté	2 512 726,80 €	- €	2 512 726,80 €
040 - Opérat. d'ordre transferts entre sections	50 000,00 €	165 500,00 €	215 500,00 €
2115 - Terrains batis	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	26 500,00 €	26 500,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	- €	44 000,00 €	44 000,00 €
2135 - Install gén agenc amenag construc	- €	52 000,00 €	52 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie	- €	7 500,00 €	7 500,00 €
2152 - Installations de voirie	- €	25 500,00 €	25 500,00 €
2158 - Autres installations, mat, out, tech	- €	1 000,00 €	1 000,00 €

10 - Dotations, fonds divers et reserves	62 000,00 €	- €	62 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 430 000,00 €	500 000,00 €	1 930 000,00 €
16441 - Opérations afférentes à l'emprunt	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	80 523,78 €	- €	80 523,78 €
204 - Subventions d'équipements versées	99 600,00 €	- €	99 600,00 €
041- opérations patrimoniales	3 547 579,46 €	1 600 000,00 €	5 147 579,46 €
2118 - Autres terrains	- €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	2 114 808,00 €	1 600 000,00 €	3 714 808,00 €
2313 - Construction en cours	- €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	4 770 788,00 €	- €	4 770 788,00 €
<b>Recettes</b>	<b>14 668 026,04 €</b>	<b>3 865 500,00 €</b>	<b>18 533 526,04 €</b>
021- Virement de la section de fonct.	2 184 002,00 €	165 500,00 €	2 349 502,00 €
021 - Virement de la section de fonct.	- €	165 500,00 €	165 500,00 €
024 - Produits des cessions	7 164 830,00 €	1 600 000,00 €	8 764 830,00 €
024 - Produits des cessions	- €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
040 - Opérat. d'ordre transfert entre sections	622 000,00 €	- €	622 000,00 €
041- opérations patrimoniales	1 462 016,04 €	1 600 000,00 €	3 062 016,04 €
10251 - Dons et legs en capital	- €	1 600 000,00 €	1 600 000,00 €
13 - Subventions d'investissement recues	351 630,00 €	- €	351 630,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 841 548,00 €	500 000,00 €	3 341 548,00 €
16449 - Op.afférentes tirage ligne trésorerie	- €	500 000,00 €	500 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	42 000,00 €	- €	42 000,00 €

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

#### 14. MARCHES PUBLICS – Parking salle bleue avenant n°1.

Vu la délibération n°130/2011 du 25 mai 2011,

Vu le marché public pour réalisation d'un parking à la plaine des sports dit « parking de la salle bleue »,

Vu la commission d'appel d'offres du 12/12/2011,

Considérant les modifications techniques nécessaires au chantier,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à Monsieur Albert Edouard, Premier adjoint, à signer l'avenant au marché d'un montant de 127 197,49€ HT soit 3,19% du montant initial qui s'élevait à 3 990 000€HT.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement sont modifiés en conséquence.

Le nouveau montant du marché est de 4 117 197,49€ HT.

Le titulaire du marché est la SAS DUMEZ SUD de Montpellier.  
Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

### 15. FINANCES LOCALES- PARKING – autorisation de programme et crédits de paiement- décision modificative

Vu les délibérations n°130/2011, 149/2011 et 152/2011 portant sur le parking dit de la « Salle bleue »,  
Vu le budget principal COMMUNE,  
Vu l'avenant n°1 au marché en vue de la réalisation du parking,  
Il est proposé au conseil de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiements comme suivant :

PARKING	AP- Marché + avenant n°1 marché travaux modifié 12/2011	CP- crédits de paiement pour 2012 modifié 12/2011
<b>dépenses</b>		
Construction	4 924 170,00 €	3 123 286,00 €
SPS	11 960,00 €	6 960,00 €
BET contrôle	23 920,00 €	12 920,00 €
SSI	17 940,00 €	9 940,00 €
maîtrise œuvre	574 080,00 €	374 080,00 €
Géotechnique	7 176,00 €	- €
Branchement chantier	11 960,00 €	- €
Reproduction DCE	5 980,00 €	- €
divers et imprévus	72 984,00 €	72 984,00 €
<b>total chapitre 23 immobilisation en cours (art 2313 construction pour mémoire)</b>	<b>5 650 170,00 €</b>	<b>3 600 170,00 €</b>
<b>recettes</b>		
fonds propres (chapitre 10 réserves, FCTVA..)	1 883 390,00 €	1 216 780,00 €
emprunt (chapitre 16)	1 883 390,00 €	1 000 000,00 €
produits de cession de terrain (chapitre 024)	1 883 390,00 €	1 383 390,00 €
<b>total recettes</b>	<b>5 650 170,00 €</b>	<b>3 600 170,00 €</b>

Les Crédits de Paiement pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les Crédits de Paiement de l'année N + 1  
Les crédits sont inscrits au budget principal par décision modificative.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

**La question n° 16 est retirée de l'ordre du jour.**

### 17. TARIFS – Autres produits communaux

Il est proposé au conseil municipal de modifier les tarifs à compter du 01/01/2012 comme suivant :

	A compter du 01/01/2012
Puces et brocantes VL	18€
Puces piétons	7€
Marchés alimentaires	3€/ml
Marchés non alimentaires	3€/ml

## Droits de terrasses

Désignation des produits	Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> /01/2012
<b>Droits de terrasse : Zone 1</b>	
Classe 1 (par m <sup>2</sup> )	90,80 €
Classe 2 (par m <sup>2</sup> )	62,10 €
Classe 3 (par m <sup>2</sup> )	204,00 €
Terrasses fermées (par m <sup>2</sup> )	180,50 €
<b>Droits de terrasses Zone 2</b>	
Classe 1 (par m <sup>2</sup> )	58,45 €
Classe 2 (par m <sup>2</sup> )	45 €
Terrasses fermées (par m <sup>2</sup> )	116,30 €
<b>Droits de terrasses Zone spéciale</b>	
Toutes classes (par m <sup>2</sup> )	31,90 €
<b>Forfait (commerces sans fond)</b>	1074,90 €

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

### **18. ENVIRONNEMENT- Agenda 21 – Bilan d'étape**

Un bilan d'étape de l'Agenda 21 est présenté au conseil municipal pour approbation.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés

### **19. FINANCES LOCALES- Budget principal commune- budget annexes port de Plaisance- Phare de la Méditerranée- Débat d'Orientation Budgétaire pour 2012**

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour 2012 tant pour le budget principal « commune » que pour les budgets annexes « Port de plaisance » et « Phare de la Méditerranée ».

### **20. DECISIONS MUNICIPALES prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Après des questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante.